

Plan de cours

UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

HIS4670-040
Histoire de l'Afrique avant la colonisation

Hiver 2023 – 3 crédits
Mardi, de 9h30 à 12h30
du 09 janvier au 21 avril
Site Web: https://moodle.uqam.ca

Professeur : Chétima Melchisedek
Courriel : chetima.melchisedek@uqam.ca
Bureau : A-6125
Disponibilité : - Sur Rendez-vous

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours ... 2
2 Objectifs du cours ... 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage ... 2
4 Activités d'évaluation ... 3
5 Sommaire des évaluations – Pondération ... 4
6 Résultats d'apprentissage ... 4
7 Calendrier du cours ... 5
8 Rappel important ... 6
9 Modalités du cours ... 7
9.1 participation au cours ... 7
9.2 reprise en cas d'absence à une évaluation ... 7
9.3 remise des travaux ... 7
9.4 consultation des travaux et des examens ... 7
9.5 évaluation de la langue ... 7
9.6 évaluation des enseignements ... 8
10 Bibliographie ... 8
10.1 Ouvrages recommandés ... 8
10.2 Autres ouvrages utiles ... 8
11 Références ... 9
11.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat ... 9
11.2 Document et Informations additionnelles ... 10
11.3 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel ... 11
11.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement ... 11
11.5 Compétences ... 12

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours s'adresse aux étudiantes, étudiants qui souhaitent développer des connaissances historiques sur l'Afrique qui ne soient pas nécessairement dérivées des images véhiculées dans les médias. Les supports de cours leur permettront, à la fois, de saisir la complexité et les dynamiques des structures sociales et économiques de l'Afrique avant la colonisation, et d'appréhender ses divers contacts avec le monde extérieur, à travers notamment la traite transatlantique. L'objectif des cours magistraux et des devoirs sera d'initier les étudiantes, étudiants à certaines des méthodes fondamentales de l'enquête historique : analyses et évaluations des preuves, cadrage et présentation d'arguments historiques, rédaction scientifique, communication orale, etc. Le cours ne suppose aucune formation préalable en histoire africaine. Toutefois, il exigera des étudiantes, étudiants une lecture attentive des documents affectés à chaque leçon.

2 OBJECTIFS DU COURS

L'objectif du cours est de démystifier une grande partie des clichés associés à l'histoire et aux cultures africaines. En effet, l'histoire de l'Afrique est le plus souvent présentée comme une longue narration débouchant presque toujours sur la pauvreté, la maladie, la famine ou encore la guerre. Il est donc attendu que les étudiantes, étudiants soient capables de remettre en cause ces images en questionnant les sources du savoir produit sur l'Afrique, en analysant de manière critique ce qui leur est présenté comme un fait, et en expliquant les diverses forces externes et internes qui ont façonné les sociétés africaines entre le XIe siècle et le début de la colonisation européenne au XIXe siècle.

À la fin du cours, les étudiantes, les étudiants devraient avoir amélioré leurs capacités pour :

- Appréhender l'histoire et les dynamiques des États et des sociétés africains médiévaux en identifiant la spécificité de leur organisation politique, sociale et culturel
- Analyser les interactions entre ces sociétés africaines du « Moyen-âge » et celles d'autres parties du monde
- Cerner les caractéristiques culturelles, sociales et politiques des pratiques africaines de l'esclavage en montrant comment celles-ci se sont elles-mêmes développées sous l'influence du commerce transatlantique, en particulier du XVe au début du XIXe siècle ;
- Se familiariser avec les différentes méthodologies, et les sources primaires et secondaires utilisées par les historiennes, historiens pour explorer le passé de l'Afrique

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

FORMAT DU COURS

Le cours s'effectuera en mode présentiel et sera rythmé par des conférences magistrales du professeur, des exposés d'étudiantes et d'étudiants, des discussions en classe sur les lectures et les films documentaires proposés. Tout ou une partie de ces approches pédagogiques seront utilisées à n'importe quelle période du cours, mais conformément au calendrier établi. Compte tenu de la formule retenue (mode présentiel), la présence à toutes les séances est requise. Les étudiantes, étudiants doivent terminer leurs devoirs de lecture avant de venir en salle, et se préparer avec des questions dont elles, ils aimeraient discuter. Les débats en classe – fortement encouragés – permettront aux étudiantes, étudiants d'évaluer et d'élargir leur compréhension de la thématique du cours. Bien que la plupart des supports pédagogiques soient basés sur des lectures hebdomadaires, le professeur pourrait recommander d'autres ressources à explorer. Les étudiantes, étudiants pourront se procurer le recueil de textes à la coop de l'UQAM. D'autres lectures additionnelles recommandées par le professeur seront placées sur le site Moodle du cours. Le professeur se réserve le droit de faire appel à chaque étudiante, étudiant pour qu'elle, il présente son résumé, dirige une séance de discussions en classe, ou réponde à des questions spécifiques. Le professeur encourage les étudiantes, étudiants à le rencontrer pour obtenir de l'aide si elles, ils éprouvent des difficultés avec le cours.

LECTURES OBLIGATOIRES

De nombreux étudiantes, étudiants trouveront leur première introduction à l'histoire africaine difficile et déconcertante. Vous aurez en effet à vous confronter à des lectures contenant des dizaines de noms et de mots inconnus ainsi qu'un vocabulaire conceptuel qui vous sera tout à fait nouveau. Ne soyez pas effrayés, car cela est tout à fait normal. En faisant vos devoirs de lecture, n'essayez surtout pas de vous souvenir de chaque nom de lieu ou de personne ni de chaque événement ; concentrez-vous plutôt sur les thèmes généraux et les concepts centraux en lien avec la thématique du jour.

4 ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

Il y aura plusieurs travaux oraux et écrits à effectuer au cours du semestre. Ils sont conçus pour digérer vos lectures, compléter les cours magistraux et alimenter les débats en classe. Ils doivent être accomplis ou remis à temps, et aucun travail en retard ne sera accepté. Tout travail écrit doit être original. Aussi exigeants qu'ils puissent paraître, ne considérez pas vos devoirs comme une corvée, mais plutôt comme une opportunité pour appréhender et synthétiser vos lectures. Tous les travaux écrits sont à remettre sur Moodle (en format Word) avant la date limite indiquée sous la rubrique 'Évaluation'. Voici les activités d'évaluation que vous aurez à réaliser tout au long de la session :

a. Résumés des lectures et participation aux discussions

Chaque étudiante, étudiant lira en moyenne deux articles et/ou chapitres de livres par semaine sur un thème particulier se rapportant au cours. Pour chaque séance, 4 à 5 étudiantes, étudiants seront choisi-es pour fournir un bref résumé oral et/ou écrit des principaux arguments trouvés dans les articles/chapitres d'ouvrages, après quoi suivra une discussion en classe. Pour fluidifier les débats, le professeur mettra souvent en place des groupes de discussion de trois à cinq étudiantes, étudiants. Dans la première heure de chaque séance, les étudiantes, étudiants partageront leurs résumés de lecture. Par la suite, les questions générées seront discutées avec toute la classe.

Les discussions autour des lectures hebdomadaires constitueront donc une bonne partie du cours. Les étudiantes, étudiants doivent donc y participer activement. La participation active au cours comprend l'assiduité et la ponctualité, la prise de notes, la contribution aux activités de discussion en classe, les questions et les réponses aux questions, et le respect des directives de la classe. Elle consiste également à respecter les opinions et les perspectives des autres, aussi divergentes soient-elles.

b. Travail de groupe sur un État africain du Moyen-âge

Les étudiantes, étudiants s'organiseront en groupes de trois à cinq personnes pour rédiger un exposé sur un État précolonial africain dans lequel elles, ils ressortiront, entre autres, le contexte de fondation de l'État, la vie économique, sociale et politique, les relations de l'État avec le monde extérieur, les raisons qui expliqueraient son déclin, et le cas échéant, sa connexion à la traite transatlantique ou transsaharienne. Les étudiantes, étudiants choisiront l'un des États suivants: Les États haoussa (XIIe-XVIe siècle), la civilisation swahilie (XIIe au XIXe siècle), le Kanem-Borno (XIIIe-XIXe siècle), Le Monomotapa (XVe-XVIIIe siècle), le royaume ashanti (XVIII-XXe siècle), et le Califat de Sokoto (XIXe-XXe siècle).

La longueur du texte devrait être comprise entre 1200 à 1500 mots, bibliographie et notes exclues. Le professeur veillera à ce que la répartition des tâches entre les membres du groupe se fasse de la manière la plus équitable possible. Chaque groupe fera une présentation orale de son travail au cours de la séance **du 25 septembre 2024**. Les essais doivent être basés sur un minimum de cinq textes académiques. Chaque groupe aura jusqu'à 15 minutes pour présenter son travail.

c. Travail de mi- session « à la maison » : Critique du discours de Dakar

En guise d'examen de mi-session, chaque étudiante, étudiant rédigera une lettre en réaction au discours de Nicholas Sarkozy sur l'homme africain tenu à l'Université Cheikh Anta Diop (Dakar) en 2007. Il est important que chaque article identifie et développe deux à trois clichés sur l'Afrique convoqués par Sarkozy dans son discours. Ensuite, l'étudiante, l'étudiant devra convoquer deux à trois arguments puisés dans ses lectures qui contredisent ou remettent en question lesdits clichés. Votre lettre devra être comprise entre 1200 à 1500 mots, notes et bibliographie exclues, et doit être rendue à la date du **17 octobre 2024**.

e. Examen de fin de session

La durée maximale de l'examen finale est de trois heures. Il portera sur toute la matière du cours et comportera trois parties : 1. identification des termes; 2. Une question à développement court; et 3. une question à développement long. L'examen de fin de session aura lieu le **05 décembre 2024**. Le professeur fournira des indications complètes au plus tard deux semaines avant la date de l'examen.

5 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Travaux évalués	Pondération en %	Date de remise ou d'examens
Résumé des Lectures & Participation au cours - Résumés oraux et/ou écrits des lectures - Contribution aux activités de discussion - Questions et réponses aux questions - Assiduité et ponctualité	15%	Cf. calendrier
Travail de recherche (en groupe) - Essai sur un État africain du M-Â	15%	Travail écrit : 25 septembre 2024 Exposé oral : 26 septembre 2024
Examen INTRA – Critique du discours de Dakar	35%	17 octobre 2024
Examen FINAL - Identification de termes - Question à développement court - Question à développement long	35%	05 décembre 2024

6 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, les étudiantes, étudiants seront capables de	Activités pour atteindre les résultats d'apprentissage
Connaissances historiques Appréhender les grandes dynamiques des États africains médiévaux, et les liens entre l'Afrique et les autres parties du monde via la traite transatlantique	- Participation active en classe - Travail de groupe sur un État africain du M-Â
Esprit critique Évaluer et analyser de manière critique les connaissances produites sur l'Afrique grâce au recours à une diversité de sources, à la fois écrites et orales	- Critique du discours de Dakar
Compétences rédactionnelles Lire et interpréter des ouvrages et des articles sur l'histoire de l'Afrique précoloniale en formulant des arguments historiques convaincants tout en maintenant un niveau de langue acceptable	- Résumés des lectures hebdomadaires - Critique du discours de Dakar
Capacités de présentation Développer et articuler oralement un récit historique clair et cohérent en établissant des liens entre les événements, les personnes et les institutions qui ont déterminé le cours de l'histoire africaine	- Exposés oraux des résumés de lecture - Exposés oraux sur les États africains du M-Â
Compétences en recherche Reconnaître les différentes procédures par lesquelles les spécialistes de l'histoire africaine identifient les sources, recueillent des preuves et tirent des conclusions	- Critique du discours de Dakar - Travail de groupe sur un État africain du M-Â

7 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	05 septembre	INTRODUCTION	- Présentation de la leçon - Introduction à l'histoire de l'Afrique
2	12 septembre	L'AFRIQUE DE NICHOLAS SARKOZY	Lectures obligatoires : - Bâ Konaré, « Introduction », dans Bâ Konaré (dir.) *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy* (2008), Paris, Découverte, pp. 21- 39 Lecture facultative : - Achille Mbembe. 2007. L'Afrique de Sarkozy. Mouvements 52 (4), pp. 65-73. Vidéo : Chimamanda Ngozi, Le danger d'une histoire unique
3	19 septembre	Les Almoravides	Lectures obligatoires - Histoire générale de l'Afrique, vol. III – L'Afrique du VIIe au XIe siècle, pp. 266-284. - Jean-Louis Triaud. 1995. « L'expansion de l'islam en Afrique », dans J.C. Garcin (dir.). États, sociétés et cultures du Monde musulman médiéval. Paris : Presses Universitaires de France, pp. 397-429.
4	26 septembre	EXPOSÉS DE GROUPE ÉTATS AFRICAINS DU XII-XIXE SIÈCLE	Attention! - Travail écrit à envoyer au plus tard le 25 septembre
5	03 octobre	L'EMPIRE DU GHANA	Lectures obligatoires: - Youba Bathily, Rois et Peuples de l'empire du Ghana: VI-XII Siècles, pp. - David Conrad, Empires of Medieval West Africa Ghana, Mali, and Songhay, chap. 1, pp. 23-39 - Nehemiah Levtzion, Ancient Ghana and Mali, pp. 16-52.
6	10 octobre	L'EMPIRE DU MALI	Lectures obligatoires: - Histoire générale de l'Afrique, vol. IV – L'Afrique du XIIe au XVIe siècle, pp. 279-409 - David Conrad, Empires of Medieval West Africa Ghana, Mali, and Songhay, pp. 41-59 - Nehemiah Levtzion, Ancient Ghana and Mali, pp. 52-83.
7	17 octobre	MANSA MUSA EST-IL L'HOMME LE PLUS RICHE DE TOUS LES TEMPS?	- Des documents de sources primaires seront déposés par l'enseignant sur zoom - Film documentaire (à visionner à la maison) : Keïta, l'héritage du griot Attention! Examen de mi-session à rendre : Critique du discours de Dakar à envoyer au plus tard le 17 octobre 2024 à 23h59
8	24 octobre	SEMAINE DE LECTURE	

9	31 octobre	L'EMPIRE DU SONGHAÏ	Lectures obligatoires: - Histoire générale de l'Afrique, vol. IV – L'Afrique du XIIe au XVIe siècle, pp. 137-150. - Moussa Paré. 2014. « L'économie rural dans le Bilad al-Sudan occidental (XVe-XVIe siècle) », Études rurales 193 (1), pp. 95-106. - David Conrad, Empires of Medieval West Africa Ghana, Mali, and Songhay, pp. 59-74.
10	07 novembre	ESCLAVAGE TRANSATLANTIQUE	Lectures obligatoires: - Paul Lovejoy, « L'Afrique et l'esclavage », dans Une histoire de l'esclavage en Afrique, pp. 23-55 - Martin Klein, « L'esclavage, la traite des esclaves et la révolution sociale », dans Esclavage et pouvoir colonial en Afrique occidentale française, pp. - Catherine Coquéry-Vidrovitch et Éric Mesnard, « L'esclavage dans les sociétés africaines, une histoire ancienne », dans Être esclave. Afrique-Amériques (XVe-XIXe siècle), pp. 49-77. Films documentaires - Alex Haley, Racines, Saison I, Épisode I
11	14 novembre	ABOLITION ET COMMERCE LÉGITIME SUR LES CÔTES AFRICAINES	-
12	21 novembre	ESCLAVAGE DANS LES SOCIÉTÉS AFRICAINES	Lectures obligatoires: - Catherine Coquéry-Vidrovitch et Éric Messnard, « L'esclavage dans les sociétés africaines, une histoire ancienne », dans Être esclave, pp. 49-77. - Martin Klein, 'L'esclavage au Soudan occidental », dans Esclavage et pouvoir colonial en Afrique occidentale française, pp. 29-56. - Claire Robertson et Martin Klein, "Women's Importance in African Slave Systems," dans Women and Slavery in Africa, pp. 3-28.
13	28 novembre	RÉVISION GÉNÉRALE	Attention! ◊ Évaluation du cours par les étudiant.es
14	05 décembre	EXAMEN DE FIN DE SESSION	
15	12 décembre	BILAN DU COURS	

8 RAPPEL IMPORTANT

Le syllabus du cours sera mis à votre disposition via le site Moodle et inclus dans le recueil de texte que vous pourrez vous procurer à coop de l'UQAM. Il sera notre guide et notre référence constante tout au long de la session. Il est de la responsabilité individuelle de chaque étudiante, étudiant de suivre toutes les directives indiquées dans ce syllabus : objectifs du cours, résultats d'apprentissage, devoirs de lecture, travail de recherche, compte-rendu d'ouvrage, exigences d'examen, dates d'échéance, etc. En cas de changement dans l'horaire des séances, par exemple en raison des intempéries, le professeur l'annoncera en classe et/ou par e-mail de groupe. Le professeur se réserve le droit de modifier le calendrier des activités et les lectures assignées, mais en avisera les étudiant.es. Si vous ne comprenez pas un aspect particulier du plan de cours ou du programme, veuillez demander des éclaircissements au professeur.

9 MODALITÉS DU COURS

9.1 PARTICIPATION AU COURS

En tant que professeur, il est de ma responsabilité de planifier et de veiller à l'atteinte des objectifs fixés pour ce cours. Pour cela, j'apporterai autant que faire se peut mon expertise et mes connaissances en classe. Je vous guiderai également à travers les aspects les plus importants de l'histoire de l'Afrique précoloniale et respecterai votre temps en commençant et en terminant les cours à l'heure, et en expliquant clairement la pertinence de tous les devoirs. Je vous ferai des commentaires sur vos travaux écrits dans un délai raisonnable, et répondrai à la plupart de vos e-mails dans les 24 heures, à moins que je ne vous dise spécifiquement à l'avance que ce ne sera pas possible.

En tant qu'étudiante, étudiant inscrit-e dans ce cours, je m'attends à ce que vous terminiez tous vos devoirs de lecture avant le début de chaque séance. De plus, il est attendu de vous que vous participiez à la création d'un environnement d'apprentissage productif en vous abstenant de comportements perturbateurs tels que texter, converser, étudier pour d'autres cours, regarder des vidéos sur votre ordinateur, mettre à jour votre statut Facebook, dormir ou toute autre chose qui pourrait distraire le cours. Les étudiantes, étudiants qui persistent dans de tels comportements pourront être invités à quitter la classe et seront considérés comme absents. Une fois en classe, éteignez votre téléphone portable ou mettez-le en mode vibration, silencieux ou inactif. De plus, vous ne devez utiliser votre ordinateur portable ou tablette que pour les activités en lien avec le cours. Le professeur se réserve le droit de demander à tout étudiante, étudiant d'éteindre son ordinateur portable ou sa tablette si celui-ci est utilisé comme outil pour des activités sans aucun lien avec le cours.

9.2 REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques.

9.3 REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – Règlements pédagogiques. Si pour une raison valable, vous ne pouvez pas envoyer votre travail à temps, veuillez en informer le professeur. Par ailleurs, un travail qui n'est pas remis selon les modalités exigées pourra être refusé par le professeur, et les pénalités pour les retards pourront s'appliquer dans un tel cas.

9.4 CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

9.5 ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

9.6 ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la politique no 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait soit à la 12e semaine, soit à la 13e semaine du trimestre. Les étudiantes, les étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca) ou encore via le portail étudiant d'UQAM Mobile à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette. **L'évaluation aura lieu le 28 novembre 2024**.

10 BIBLIOGRAPHIE

10.1 OUVRAGES RECOMMANDÉS

Les étudiantes, étudiants sont fortement encouragés à lire au moins deux des ouvrages suivants pour améliorer leurs connaissances sur l'histoire précoloniale de l'Afrique. De plus, il vous est demandé de choisir un ouvrage de cette liste pour en faire un compte-rendu critique de lecture.

- ◊ Ba konaré, Adama. 2009. Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy. Paris : La Découverte
- ◊ Coquery-Vidrovitch, Catherine. 2011. Petite histoire de l'Afrique: l'Afrique au sud du Sahara de la préhistoire à nos jours. Paris : La Découverte.
- ◊ Iliffe, John. 2009 [1997]. Les Africains : Histoire d'un continent. Flammarion : 2009.
- ◊ Lovejoy, Paul. 2017. Une histoire de l'esclavage en Afrique: Mutations et transformations. Paris : Khartala.
- ◊ Niane, Djibril Tamsir. 2000. Soundjata ou l'épopée mandingue. Paris : Présence Africaine.
- ◊ Klein, Martin. 2021. Esclavage et pouvoir colonial en Afrique occidentale française. Paris: Karthala.

10.2 AUTRES OUVRAGES UTILES

- ◊ Cooper, Frederick. 2008. L'Afrique depuis 1940. Paris : Payot.
- ◊ Coquery-Vidrovitch, Catherine et Moniot, Henri. 2005. L'Afrique Noire de 1800 à nos jours. Paris : PUF.
- ◊ Coquery-Vidrovitch, Catherine. 2018. Les Routes de l'esclavage. Paris : Albin Michel/Arte.
- ◊ Lovejoy, Paul. 2016. Jihad in West Africa during the Age of Revolutions. Athens: Ohio University Press.
- ◊ Stilwell, Sean. 2014. Slavery and Slaving in African History. Cambridge: Cambridge University Press.
- ◊ Unesco (Collectif). 1980-1999. Histoire générale de l'Afrique. Paris : Unesco.
- ◊ Vansina, Jan. 1961. De la tradition orale. Essai de méthode historique. Tervuren : Musée Royal de l'Afrique Centrale.
- ◊ Fauvelle, François-Xavier. 2014. Le rhinocéros d'or: histoires du Moyen Âge africain. Paris : Gallimard.
- ◊ Coquery-Vidrovitch, Catherine, et Messner, Éric. 2013. Être esclave: Afrique-Amériques, XVe-XIXe siècle. Paris : La découverte.

11 RÉFÉRENCES

11.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

11.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce Guide est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce Guide veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.
Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

11.3 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

11.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré /

Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques

- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

11.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES *(pour les étudiant.e.s en enseignement)*

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	

- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise	
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.	Maîtrise	